



**MINISTÈRE
DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE SUD-ATLANTIQUE

Commission permanente

26 Mars 2021



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Volet opérationnel du Document Stratégique de Façade :**
Saisine de l'autorité environnementale et consultations à venir
 - Addendum à la stratégie de façade maritime (cibles)
 - Plan d'action
 - Présentation du dispositif de suivi (DEB/DML)
 - calendrier général
- **Éolien en mer**
 - Avancement du projet éolien au large d'Oléron
 - Mise en place de la Commission spécialisée et du Conseil scientifique relatifs à l'éolien
- **Points divers**
 - avis du CMF sur les projets des SDAGE Adour-Garonne et Loire Bretagne

Rappel du cadre réglementaire général

Le décret du 3 mai 2017 prévoit la structuration des DSF en 4 parties :

1. La situation de l'existant (y compris ses enjeux)
2. La définition des objectifs stratégiques et des indicateurs associés



Les deux premières parties constituent la « **stratégie de façade maritime** », adoptée par les préfets coordonnateurs le 14 octobre 2019.

=> ce volet stratégique du DSF a permis de déterminer des objectifs stratégiques pour atteindre les orientations souhaitées par la vision à horizon 2030 pour la façade Sud-Atlantique

3. Les modalités d'évaluation de la mise en œuvre des DSF : le dispositif de suivi
4. Le plan d'action pour apporter des réponses concrètes et opérationnelles, adaptées aux territoires



Volet opérationnel du DSF

Saisine de l'Autorité environnementale et consultations réglementaires à venir

Conformément à l'article R. 122-7 du code de l'environnement, le document stratégique de façade est soumis à évaluation environnementale

Le 12 février 2021, l'Autorité environnementale (CGEDD) a été saisie par les préfets coordonnateurs pour émettre un avis sur :

- un addendum à la stratégie de façade maritime adoptée le 14 octobre 2019, pour intégrer des cibles complémentaires à certains objectifs environnementaux (partie 2)
- le dispositif de suivi (partie 3),
- le projet de plan d'action (partie 4).

Cette étape constitue un préalable indispensable avant la mise à consultation finale du public et des instances réglementaires.

Les recommandations de l'Autorité environnementale seront analysées pour une prise en compte à l'issue du processus de consultation des instances et du public.



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Volet opérationnel du Document Stratégique de Façade :**
Saisine de l'autorité environnementale et consultations à venir
 - **Addendum à la stratégie de façade maritime (cibles)**
 - Plan d'action
 - Présentation du dispositif de suivi (DEB/DML)
 - calendrier général
- **Éolien en mer**
 - Avancement du projet éolien au large d'Oléron
 - Mise en place de la Commission spécialisée et du Conseil scientifique relatifs à l'éolien
- **Points divers**
 - avis du CMF sur les projets des SDAGE Adour-Garonne et Loire Bretagne

Saisine de l'AE : addendum à la stratégie de façade maritime

Lors de l'adoption de la stratégie de façade maritime, toutes les cibles associées aux objectifs environnementaux n'avaient pu être définies, pour des questions de manque de données ou de maturité des concertations.

28 cibles restaient encore à définir, et font ainsi l'objet d'un addendum au volet stratégique du DSF pour la façade Sud-Atlantique, intégrant différents éléments :

- l'avancement d'études au titre du premier cycle du PAMM Golfe de Gascogne (2016-2021), sur la mesure « M003 » visant la mise en place de **zones de protection forte (8 cibles)** ;
- les **nouveaux enjeux et nouvelles ambitions du DSF**, en particulier sur l'**artificialisation du littoral et des fonds marins**, les aires de carénage, les captures accidentelles d'oiseaux marins et de cétacés, la préservation d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins ou encore la préservation des herbiers de zostères (11 cibles).
- la **révision des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** Adour-Garonne et Loire-Bretagne (8 cibles)

Saisine de l'AE : addendum à la stratégie de façade maritime

Cibles en lien avec les ZPF

Critères de définition d'une ZPF :

1. Porte sur la biodiversité remarquable définie par les enjeux écologiques forts et majeurs de la DCSMM (annexe 5 du DSF)
2. Est prioritairement mise en place au sein d'une aire marine protégée (principalement au sein d'un PNM ou d'un site Natura 2000)
3. Dispose d'une réglementation particulière des activités permettant de diminuer très significativement voire de supprimer les principales pressions sur les enjeux écologiques justifiant la protection forte
4. S'appuie sur un document de gestion, élaboré par l'organe de gouvernance de l'AMP considérée, définissant des objectifs de protection et un système d'évaluation de l'efficacité du dispositif
5. Bénéficie d'un dispositif de contrôle opérationnel des activités

Saisine de l'AE : addendum à la stratégie de façade maritime

Cibles en lien avec les ZPF

Liste des ZPF potentielles :

Secteurs 15 et 16 - Talus central et sud du golfe de Gascogne

ZPF à étudier au sein des sites N2000 au large en cours de désignation pour l'enjeu « récifs »

Secteur 21 - Mer des Pertuis et Panache de la Gironde :

1) Extension en cours de la RNN du Marais d'Yves (partie marine d'environ 800 ha)

2) Contribution du PNM à venir

Secteur 22 - Plateau de Rochebonne :

Zone à étudier au sein de la ZSC Plateau de Rochebonne (site N2000 Habitats)

et de la ZPS Pertuis charentais – Rochebonne (site Oiseaux)

Secteur 24 – Bassin d'Arcachon

Contribution du PNM à venir

Secteur 25 - Côtes sableuses girondines et landaises :

Zone en cours d'étude au sein des sites N2000 « Hourtin-Carcans (ZSC et ZPS)

Secteur 26 - Pays basque :

Deux zones envisagées au sein des sites N2000 mixtes et marins (2 ZPS et 5 ZSC)

Saisine de l'AE : addendum à la stratégie de façade maritime

Cibles en lien avec les ZPF

Principe d'augmentation des surfaces des habitats à enjeux en ZPF (D01HBOE03, D01HBOE04, D01HBOE06, D01HBOE10, D01OMOE06, D06OE02, D07OE03)

Objectif environnemental	Indicateur associé	Cible proposée et ZPF potentielles
D01-HB-OE03 Réduire les perturbations physiques liées à la fréquentation humaine sur les habitats rocheux intertidaux, notamment par la pêche à pied	D01-HB-OE03-ind1 Surface d'habitats rocheux intertidaux sensibles situés dans des zones de protection forte	Augmentation de la surface des habitats rocheux intertidaux* en protection forte [dans chacune des zones suivantes [avec au minimum une zone par secteur à enjeu fort ou majeur]]. Liste des ZPF potentielles** pertinentes pour cet habitat : - Secteur 21 (Mer des Pertuis et panache de la Gironde) : Le travail d'analyse des ZPF existantes et potentielles sera mené avec le PNM. - Secteur 24 (Bassin d'Arcachon) : Le travail d'analyse des ZPF existantes et potentielles sera mené avec le PNM. - Secteur 26 (Pays basque) : Zone de cantonnement de Guéthary, Falaises et
D01-HB-OE10 Éviter l'abrasion et l'étouffement des zones les plus représentatives des habitats profonds (Écosystèmes Marins Vulnérables) et réduire l'abrasion des structures géomorphologiques particulières	D01-HB-OE10-ind3 Proportion de surface d'EMV connus située dans des zones de protection forte	100 % des sous-zones récifs du site Natura 2000 « Mers Celtiques – talus du Golfe de Gascogne », en zone de protection forte. Tendance à la hausse pour les autres Écosystèmes Marins Vulnérables (dit EMV)



Saisine de l'AE : addendum à la stratégie de façade maritime

Cibles en lien avec nouveaux enjeux du DSF

Tendance à la baisse, voire cibles chiffrées, visant la diminution des pressions sur les habitats à enjeux (D01HBOE06, D01OMOE01, D01OMOE04, D01OMOE05, D08OE04, D11OE01)

<p>D01-HB-OE06</p> <p>Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidiaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles</p>	<p>D01-HB-OE06-ind2</p> <p>En site Natura 2000, proportion de surface d'habitats sédimentaires (1160 et 1110 dont bancs de maërl*) identifiés comme « à risque modéré ou fort » dans le cadre de l'analyse de risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 soumis à la pression de pêche (arts trainants de fond)</p>	<p>Tendance à la baisse</p>
<p>D01-OM-OE01</p> <p>Réduire les captures accidentelles d'oiseaux marins* (au large et à proximité des colonies), et diminuer en particulier les captures accidentelles des espèces les plus vulnérables comme les puffins des Baléares, Yelkouan et cendré par les palangres, les filets fixes et les sennes à petits pélagiques</p>	<p>D01-OM-OE01-ind1</p> <p>Proportion des surfaces de zone de densité maximale à risque pour lesquelles des mesures d'évitement ou de réduction des captures accidentelles sont prévues</p>	<p>100 %</p>

Saisine de l'AE : addendum à la stratégie de façade maritime

Cibles en lien avec les nouveaux enjeux du DSF

Intégrité des fonds - Artificialisation		
D06-OE01 limiter les pertes physiques d'habitat liées à l'artificialisation de l'espace littoral, de la laisse de plus haute mer à 20 mètres de profondeur	D06-OE01-ind2 Pourcentage d'estrans artificialisés* (ouvrages et aménagements émergés)	a) Pour l'ensemble de la façade, tendance à la baisse du rythme moyen d'artificialisation du haut de l'estran en linéaire par rapport au rythme moyen de référence évalué à 3,7 % sur 6 ans b) Pour l'ensemble de la façade tendance à la baisse du rythme moyen d'artificialisation de l'estran en ha par rapport au rythme moyen de référence évalué à 3,3 % sur 6 ans
	D06-OE01-ind3 Pourcentage de fonds côtiers artificialisés (ouvrages et aménagements émergés et immergés) entre 0 et 20 m	Pour l'ensemble de la façade, tendance à la baisse du rythme moyen d'artificialisation des fonds côtiers en ha par rapport au rythme moyen de référence évalué à [en attente des résultats de l'étude CEREMA mars 2021]

Un rapport du CEREMA précisant la méthodologie de détermination du rythme d'artificialisation est jointe à l'addendum

Encore en attente d'un guide à l'attention des services instructeurs (DEB)



Saisine de l'AE : addendum à la stratégie de façade maritime

Cibles en lien avec les SDAGEs

Cibles de tendances, voire chiffrées, déterminées conjointement avec les instances des bassins Adour Garonne et Loire Bretagne, visant le maintien ou l'amélioration de la qualité (ou quantité) des eaux en provenance des fleuves (D05OE01, D05OE02, D07OE03, D08OE07, D09OE01)

D05OE02 ind1 :

La cible retenue pour la façade Sud-Atlantique est de 100 % des cours d'eau , rivières et fleuves débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles dont les concentrations en nitrates sont compatibles avec les valeurs seuils d'atteinte du BEE pour le critère Nutriments à l'échéance 2026.

D05OE02 ind2 :

La cible retenue pour la façade Sud-Atlantique est de 100 % des cours d'eau, rivières et fleuves débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles dont les concentrations en phosphate sont compatibles avec les valeurs seuils d'atteinte du BEE pour le critère Nutriments à l'échéance 2026.

D07OE03 ind3 :

Pour la façade Sud-Atlantique, la cible est « tendance à la hausse » du nombre d'obstacles ne pouvant être supprimés dont les impacts sur la courantologie, la sédimentologie ou la continuité ont été minimisés à l'échéance 2026.



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Volet opérationnel du Document Stratégique de Façade :**
Saisine de l'autorité environnementale et consultations à venir
 - Addendum à la stratégie de façade maritime (cibles)
 - **Plan d'action**
 - Présentation du dispositif de suivi (DEB/DML)
 - calendrier général
- **Éolien en mer**
 - Avancement du projet éolien au large d'Oléron
 - Mise en place de la Commission spécialisée et du Conseil scientifique relatifs à l'éolien
- **Points divers**
 - avis du CMF sur les projets des SDAGE Adour-Garonne et Loire Bretagne

Saisine de l'AE : le plan d'action

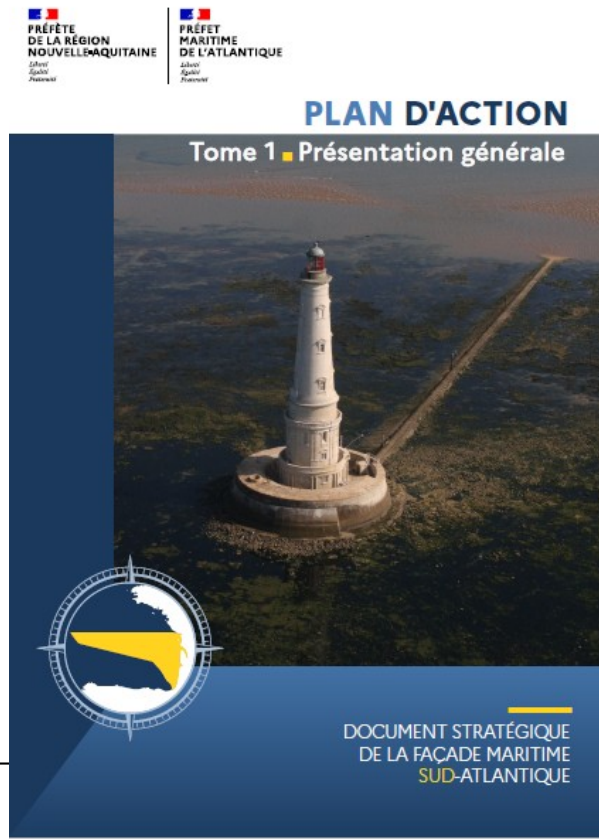
Sa structure

Le 12 février 2021, le plan d'action du DSF a été transmis pour évaluation environnementale à l'Autorité environnementale.

Il se compose :

Document principal synthétique

- Cadre général DSF : rappel du contexte européen et synthèse stratégie de façade maritime (objectifs stratégiques, vision, carte des vocations)
- Finalités du plan d'action et processus continu d'association des acteurs
- Un plan d'action :
 - Issu d'une analyse des politiques publiques en lien avec la mer et le littoral (présentée en annexe 8)
 - Présenté en lien avec les items de la vision à horizon 2030 (par homologie avec la présentation des objectifs stratégiques de la SFM)



Saisine de l'AE : le plan d'action

Sa structure

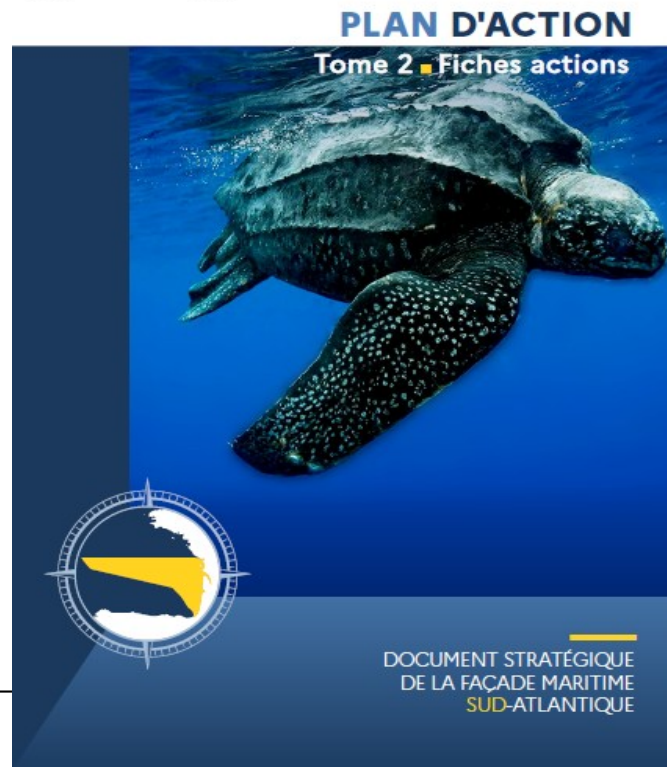
Tome 2 composé des fiches action

- Guide de lecture des fiches action
- Présentation des fiches action, classées selon 14 thèmes (activités, aménagement et évolution du littoral, recherche et connaissances, innovation, formation /sensibilisation et attractivité des métiers de la mer, déchets, préservation des milieux marins et lien terre mer)
- Un identifiant et un fond spécifiques sont attribués à chaque fiche action selon si elle répond ou non à la DCSMM

Exemple :

D04-OE01-AN1 (élaboration par descripteurs, volet rapportage DCSMM, fond vert)

04-POR-A01 (élaboration par activités socio-économiques, volet sans rapportage DCSMM, fond bleu).

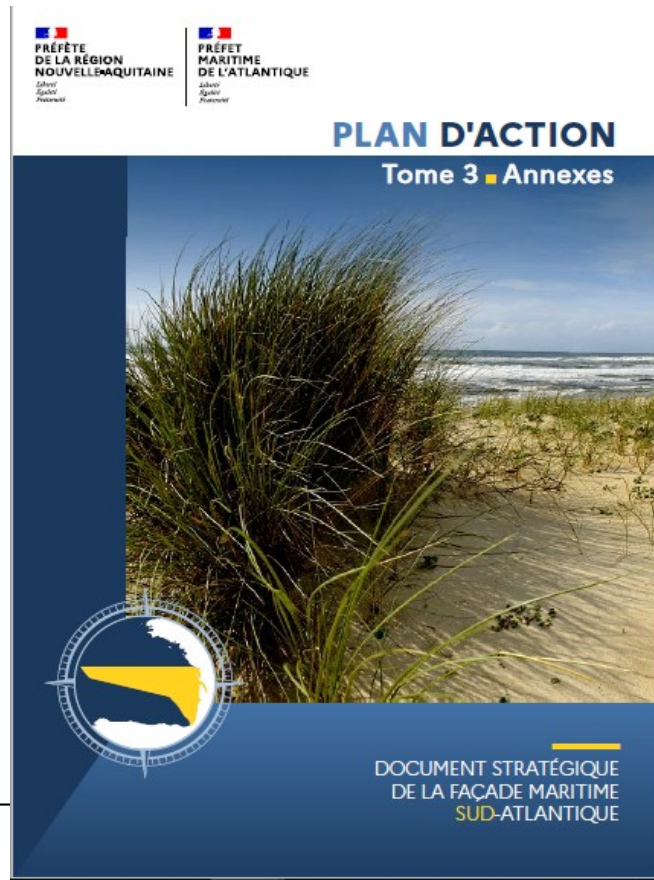


Saisine de l'AE : le plan d'action

Sa structure

Annexes (nouveau!)

- Liste des actions s'appliquant aux filières socio-économiques
- Liste des actions par secteurs géographiques de la carte des vocations
- Ventilation des actions par thèmes et activités socio-économiques
- Ventilation des actions par thèmes et descripteurs du bon état écologique
- Ventilation des actions par thèmes et items de la vision
- Articulation entre le DSF Sud-Atlantique et la SDAGE Adour-Garonne
- Analyse de la suffisance des politiques publiques et actions existantes en lien avec la mer et le littoral
- Dérogations identifiées dans le cadre de l'élaboration du plan d'action



Saisine de l'AE : le plan d'action


Rappel de l'avancement depuis décembre 2020

Le plan d'action comporte **46 actions avec rapportage DCSMM** et **43 actions sans rapportage DCSMM**

ACTION TRANSVERSALE GOUVERNANCE

► **Action AT-04**

Améliorer le dispositif de contrôle de l'environnement marin



Secteurs géographiques : 1 2 3 4 5

Noms de la vision :

Vision 12 : Le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception
 - Le bon état écologique atteint, garantissant la préservation des milieux marins et littoraux d'exception

Vision 23 : Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques
 - Une mutation effective des filières maritimes vers la transition écologique et énergétique

Descripteurs du BEC

	OR	IC	HM1	H1	H2	EC	EST	EST	PH	MYO	8	SBT	NO	BBU
Thématiques socio-économiques concernées :	1	2	3	4	5	6	7							
	RCH	A20	POB	IND	SM	SD	PLA							
	8	10	9	11	12	11	14							
	T20	SD	SD	MY1	R20	IND	SD							

Action transversale
Socio-économique


Contexte et objet de l'action :

Chaque façade est dotée d'un plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin (PSCM). Venju est aujourd'hui actualisée et de contrôler ces plans pour répondre au mieux aux nouveaux objectifs du DSD ainsi qu'à la stratégie de gestion des aires marines protégées 2020-2030, notamment grâce à une coordination renforcée de l'ensemble des services concourant à leur mise en œuvre.

03 - PORTS - TRANSPORTS

► **Action 03-POR-A03**

Favoriser les synergies entre les ports de la région et le lien avec leur territoire



Secteurs géographiques : 1 2 3 4 5

Noms de la vision :

Vision 23 et 24 : Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques
 - Une économie maritime performante et pourvoyeuse d'emplois au niveau local
 - Des ports attractifs au service de l'ensemble de l'économie régionale

Descripteurs du BEC

	OR	IC	HM1	H1	H2	EC	EST	EST	PH	MYO	8	SBT	NO	BBU
Thématique socio-économique concernée :														

Action transversale
Socio-économique

Contexte et objet de l'action :

Les ports sont des outils économiques stratégiques aux échelles nationale, régionale et locale. Leur maintien et leur développement passent par une gestion collaborative en lien étroit avec les territoires.

Une étude partenariale, relative à l'élaboration d'une stratégie de développement inter-portuaire et de coordination des ports de commerce de Nouvelle-Aquitaine, a été lancée en mai 2020. Elle réinvente de la logique de coopération des parties prenantes (Ports de Bayonne, Bordeaux, La Rochelle, Rochefort-Tonnay-Charente et Région Nouvelle-Aquitaine) pour développer de nouvelles synergies.

Il s'agit pour les quatre ports de commerce de la façade, d'assurer une meilleure collaboration et complémentarité entre eux (méthodes communes, partage d'expériences, etc.) permettant une meilleure réponse aux besoins du territoire et de ses entreprises ainsi qu'une visibilité accrue au niveau national ou international.

Les compétences et le partage de bonnes pratiques permettent d'agir collectivement pour réduire les impacts des activités portuaires sur leur environnement.

=> Suite aux retours des acteurs lors du CMF de décembre 2020, aux derniers arbitrages nationaux et à l'évaluation environnementale stratégique, différents ajustements ont été apportés au plan d'action, principalement sur le tome 2 (liste non exhaustive)

Modifications apportées au tome 2 depuis décembre 2020

Précisions apportées sur les pilotes, partenaires ou sources de financement potentiel :

D01-HB-OE06-AN2, D01-MT-OE01-AN1, D01-OM-OE01-AN1, D03-OE02-AN1 et D04-AN1

Meilleure intégration des enjeux environnementaux et liens avec les actions environnementales

01 Pêche professionnelle

01-PCH-A01 ajout dans le contexte de l'action « Cette recherche d'amélioration technique des engins de pêche sera menée en lien étroit avec l'action D01-OM-OE01-AN1... »

01-PCH-A03 Ajout dans le contexte de l'action « les labels écoresponsables seront privilégiés » suite aux retours de l'évaluation environnementale

03 Ports et transports maritimes

03-POR-A01 Ajouter dans le contexte de l'action : Les schémas d'aménagement portuaires et les projets stratégiques des ports, **respectueux des espaces naturels à enjeux**, pourront s'articuler en particulier autour des thèmes des sous-actions suivantes.

Refonte globale de fiches, suite à harmonisation nationale ou inter-façade

01 Pêche professionnelle

D01-HB-OE06-AN2 (délivrance autorisation de pêche dans les 3 miles) : Refonte de la fiche action

- modification du titre pour intégrer la pêche au chalut,
- précision sur les attendus d'un cadrage national méthodologique et juridique pour mettre en œuvre les sous-actions
- sous action 3 et 4 réécrites pour évaluer les incidences socio-économiques de l'action pour les activités de pêche maritime

02 Aquaculture

02-AQU-A01 Fiche action remaniée suite aux échanges avec l'administration centrale pour :

- intégration d'éléments plus personnalisés sur la façade pour la sous-action 1
- rédaction sur la coordination nationale
- lien avec les milieux naturels sensibles et les OE du DSF dans la sous-action 2 : « Pour élaborer la carte des vocations aquacoles, la démarche prendra en compte [...] les milieux naturels sensibles et les objectifs environnementaux du DSF »

Refonte globale de fiches, suite à harmonisation nationale ou inter-façade

08 Aménagement du littoral

D06-OE01-AN1

- modification du contexte de l'action et ajustement des intitulés de sous-action,
- fusion des sous actions 2 et 3 (recensement des projets générant de l'artificialisation et des sites potentiellement « désartificialisables ») et retrait de la mention à une priorisation des projets

13 Déchets

D10-OE01-AN5 Fiche action nationale réécrite pour tenir compte des actions locales

- Intégrer les solutions innovantes pour valoriser notamment les solutions proposées par le CRC CM et le CREEA en sous action 1
- Intégrer les projets pilotes de l'université de Bordeaux/CRPMEM sur le retrait des filets perdus en sous action 2 et ceux de COBAS/CRCAA sur le recyclage des coquilles d'huîtres en sous action 3
- Ajout d'une sous-action 4 pour inciter, sur la base des réflexions menées sur la mise en place de filière de gestion des équipements de pêche usagés (EPU), à l'émergence de filières de collecte, traitement et valorisation

D10-OE02-AN1 réécriture de la sous action 2 sur « faciliter la collecte des déchets lorsqu'ils sont pêchés accidentellement lors des opérations de pêche » et ne plus parler de pêche passive (accidentelle)

Intégration de demande des acteurs locaux

04 Industries navales et nautiques

04-IND-A03 Sous action 4 mentionner la santé des travailleurs : **Il s'agit également de favoriser l'usage de matériaux moins impactants pour la santé des salariés (exemple : les résines à faibles teneur en styrène).**

05 Energies marines renouvelables

Intégration contribution RTE sur les enjeux du raccordement à terre

05-EMR-A01 Sous action 2,

- à élaborer les éléments de diagnostic (environnementaux, économiques et techniques) et à définir le périmètre de la zone élargie et **l'aire d'étude de raccordement associée qui seront** soumise à la concertation préalable du public et de l'ensemble des acteurs du territoire,

- Sur la base des éléments précédents, à mener le débat public (encadré par la Commission Nationale du Débat Public) en vue d'identifier un secteur propice au développement de l'éolien en mer et les caractéristiques d'un parc éolien **et de son raccordement** réunissant (...)

05-EMR-A02 Ajout sous action 3 pour « Favoriser la coexistence en mer par des plateformes multi-usages »

Modifications apportées au tome 2 depuis décembre 2020

Intégration de demande des acteurs locaux

07 Plaisance et loisirs nautiques

07-PLA-A01 Ajout de l'APPA et le PNM EGMP dans les partenaires associés

- sous action 2 : Insister sur la nécessité de développer des solutions de mouillages écologiques, notamment dans les zones intertidales.

07-PLA-A02 Sous-actions de la fiche réagencées pour :

- intervertir les sous-actions 1 et 2 afin d'inciter à la mise en place d'outils numériques avant le lancement d'une éventuelle cartographie évolutive des mouillages.

07-PLA-A03 Sous action 1 : mentionner les campagnes Eco-gestes, les formations dans les BDJEPS et les ballades écocitoyennes parmi les outils de sensibilisation à mobiliser.

- ajout des PNM comme partenaires associés

Ajout d'actions ou sous-actions

06 Sédiments marins et estuariens

D08-OE06-AN2 Ajout d'une fiche action nouvelle de l'administration centrale en janvier 2021 pour étudier, évaluer et réduire les sources de perturbateurs endocriniens déplacés en mer (sédiments de dragage)

07 Plaisance et loisirs nautiques

AT-03 ajout sous action 3 pour « Encourager le développement des services numériques pour faciliter l'accès à la plaisance »

14 Préservation des milieux marins et lien terre-mer

D08-OE03-AN1 Ajout d'une fiche action nouvelle de l'administration centrale pour rendre obligatoire la déclaration numérique des rejets en mer de produits chimiques des navires chimiques

Suppression d'actions ou sous-actions

07 Plaisance et loisirs nautiques

D01-MT-OE01-AN1 suppression de sous-action 2

12 Formation, sensibilisation et attractivité des métiers de la mer

D01-PC-OE01-AN2 Suppression de la fiche action relative à « Sensibiliser et former les pêcheurs professionnels et de loisirs à la reconnaissance et la prise en charge des élastomobranches susceptibles d'être capturés » à la demande de la DEB

13 Déchets

D10-OE02-AN2 retrait sous action 3 sur la certification des ports de commerce qui concerne MED

14 Préservation des milieux marins et lien terre-mer

D02-AN1 : suppression sous action 4 à la demande de la DEB qui visait à renforcer l'évaluation des risques d'introduction involontaire d'ENI (espèces non indigènes)



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Volet opérationnel du Document Stratégique de Façade : Saisine de l'autorité environnementale et consultations à venir**
 - Addendum à la stratégie de façade maritime (cibles)
 - Plan d'action
 - **Présentation du dispositif de suivi (DEB/DML)**
 - calendrier général
- **Éolien en mer**
 - Avancement du projet éolien au large d'Oléron
 - Mise en place de la Commission spécialisée et du Conseil scientifique relatifs à l'éolien
- **Points divers**
 - avis du CMF sur les projets des SDAGE Adour-Garonne et Loire Bretagne



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Volet opérationnel du Document Stratégique de Façade :**
Saisine de l'autorité environnementale et consultations à venir
 - Addendum à la stratégie de façade maritime (cibles)
 - Plan d'action
 - Présentation du dispositif de suivi (DEB/DML)
 - **calendrier général**
- **Éolien en mer**
 - Avancement du projet éolien au large d'Oléron
 - Mise en place de la Commission spécialisée et du Conseil scientifique relatifs à l'éolien
- **Points divers**
 - avis du CMF sur les projets des SDAGE Adour-Garonne et Loire Bretagne

Calendrier prévisionnel adoption DSF (Mars 2022)

Mi février 2021

Mi Mai 2021

Mi Août 2021

Nov 2021

Mars 2022



D

DdS

Mars 2021

Avis
Autorité
Environnementale

Juillet 2021

Consultations
obligatoires
(public &
instances)

Sept 2021

Prise en
Compte
Adoption
Rapportage

S

PdA

Avis Autorité
Environnementale

Consultations
obligatoires
(public &
instances)

Prise en
compte

Adoption
Rapportage

F

CMF

CB

SDAGE

Prise
en
compte
AE

Consultations obligatoires jusqu'au :
- 1^{er} juillet (instances)
- 1^{er} septembre (public)

Prise en
compte

Adoption
Rapportage

Échéance communautaire pour l'adoption des SDAGE

Les principales échéances :

- **12 février 2021**: saisine de l'autorité environnementale (3 mois)
- **20 Mai – 20 août 2021** : consultation du public et des instances réglementaires (CMF début juin)
- **Automne-hiver 2021** : prise en compte des remarques (analyse conjointe SDAGE)
- **Mars 2022** : adoption du plan d'action (conjointe avec SDAGE)



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Volet opérationnel du Document Stratégique de Façade : Saisine de l'autorité environnementale et consultations à venir**
 - Addendum à la stratégie de façade maritime (cibles)
 - Plan d'action
 - Présentation du dispositif de suivi (DEB/DML)
 - calendrier général
- **Éolien en mer**
 - Avancement du projet éolien au large d'Oléron
 - Mise en place de la Commission spécialisée et du Conseil scientifique relatifs à l'éolien
- **Points divers**
 - avis du CMF sur les projets des SDAGE Adour-Garonne et Loire Bretagne



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ordre du jour

- **Volet opérationnel du Document Stratégique de Façade**
 - Présentation du dispositif de suivi
 - Saisine de l'autorité environnementale et consultations réglementaires à venir
- **Éolien en mer**
 - Avancement du projet éolien au large d'Oléron
 - Mise en place de la Commission spécialisée et du Conseil scientifique relatifs à l'éolien
- **Points divers**
 - avis du CMF sur les projets des SDAGE Adour-Garonne et Loire Bretagne